

Comment nous verser la taxe d'apprentissage ?

Depuis 2023, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont été modifiées : la Caisse des Dépôts et Consignations affecte les fonds aux Etablissements destinataires

87 %

de la taxe est réservée au financement de l'**apprentissage**

13 %

restant sont réservés au financement des **formations technologiques et professionnelles de votre choix**

Vous pouvez donc nous aider à moderniser nos équipements et à concrétiser nos projets de formation en nous versant la part de 13% de votre taxe d'apprentissage, **Entre le 15 juillet et le 15 octobre 2023** :

Par virement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- via la plateforme SOLTÉA

Aucun versement en espèce ou en chèque ne pourra être accepté par l'institut de formation

RIB 30001 00688 E4270000000 65

IBAN FR47 3000 1006 88E4 2700 0000 065

BIC BDFEFRPPCCT



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ

📍 2 boulevard Gambetta
42600 MONTBRISON

☎ 04 77 96 71 30

@ secretariat@ifsi-forez.fr

www.ifsi-forez.fr



IFSI - IFAS
Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui concourt à son financement

Taxe d'apprentissage | 2023

Contribuez à la formation
des
SOIGNANTS
de demain



Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants
du Centre Hospitalier du Forez

2 bd Gambetta - 42600 MONTBRISON

Votre soutien est déterminant

En orientant votre taxe d'apprentissage vers l'IFSI/IFAS du Forez, votre entreprise participe à la formation des infirmiers et aides-soignants de demain en leur permettant de **bénéficier d'un enseignement de qualité**, et d'**équipements spécifiques et adaptés**.



La formation des futurs soignants c'est l'affaire de tous !

Nos valeurs

- **L'humain** au coeur de nos dispositifs de formation
- La place de **l'innovation** dans l'ingénierie pédagogique
- **L'interdisciplinarité** au service de l'apprentissage

L'IFSI-IFAS du Centre Hospitalier du Forez en chiffres

- 263** étudiants et élèves pour l'année 2023-2024
- 2** formations diplômantes
 - une formation infirmière en 3 ans
 - une formation aide-soignante en 1 an
- 4** formations continues destinées aux professionnels de santé déjà en poste, dont accompagnement VAE
- 20** membres du personnel qui composent les équipes administratives, pédagogiques et logistiques
- 96%** de réussite aux Diplômes d'Etat filières infirmière et aide-soignante confondues, en 2021 et 2022

Comment est utilisée la taxe d'apprentissage à l'IFSI-IFAS du Forez ?

